



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°12_CC_2022_CCDS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNE DE SINNAMARY POUR LA REHABILITATION, MISE AUX NORMES DU CENTRE SOCIO CULTUREL DE SINNAMARY ET DE SA TRANSFORMATION EN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE DANSE ET DE THEATRE

Séance du 16 février 2022

Date de convocation : 9 février 2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize février à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Michel-Ange JÉRÉMIE, Céline RÉGIS, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Françoise FREDOC, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Francine GANE, Johanna HORTH,

Absents excusés ayant donné procuration :

Véronique JACARIA à François RINGUET,
Annick ANDRÉ à François RINGUET,
Jean-Robert CHOCHO à Françoise FREDOC,
Loriane DECHESNE à Fidélia BOCAGE,
Jean-Raymond HORTH à Michel-Ange JEREMIE,
Diana JAMES à Céline REGIS
Pierre MIRABEL à Lauric SOPHIE,
Michelle ORIZONO HORTH à Eliette BEAUFORT,
Célia TARQUIN à Françoise FREDOC,

Absents excusés :

Martine PAPAIX, Céline ZULEMARO, Pierre Richard AUGUSTIN,

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Davy RIMANE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Lauric SOPHIE.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Dans le cadre du projet conservatoire de musique, de danse et de théâtre de Sinnamary, la commune de Sinnamary sollicite une subvention de la CCDS estimée à 100 000€.

Le projet consiste dans un premier temps à réhabiliter et à mettre aux normes le centre socio culturel de Sinnamary puis à le transformer en une école de musique, de danse et de théâtre afin d'y déployer les objectifs opérationnels en matière de politique culturelle pour son territoire.

En effet, la volonté politique de la municipalité en lien avec l'intercommunalité consiste à offrir la possibilité aux habitants de la commune et plus largement des autres communes, de découvrir ou de pratiquer une activité artistique. Le futur établissement aura vocation à accueillir et à former des élèves, des musiciens amateurs tout en proposant un enseignement de qualité. Ce projet s'inscrit dans une démarche culturelle en respectant la pluralité des besoins.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le coût du projet est estimé à 889 480€ selon le plan de financement suivant :

Délibération n°12-CC-2022-CCDS

Attribution d'une subvention à la commune de Sinnamary pour la réhabilitation, mise aux normes du centre socio culturel de Sinnamary et de sa transformation en conservatoire de musique de danse et de théâtre

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
ETUDES	75 480€	ETAT - DETR	500 000€
TRAVAUX	739 413.75€	AUTRE SUBVENTION ETAT	25 000€
ASSISTANCE	74 586.25€	CTG	200 000€
		AUTRE SUBVENTION ADEME	25 000€
		CCDS	100 000€
		CAF	39 480€
TOTAL	889 480€	TOTAL	889 480€

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à l'attribution d'une subvention de 100 000€ à la commune de Sinnamary pour le projet de réhabilitation, mise aux normes du centre socio culturel de Sinnamary et de sa transformation en conservatoire de musique de danse et de théâtre. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et suivants, L. 5211-17 et L. 5214-16 ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE la participation de la CCDS au titre des fonds de concours pour 100 000€ pour le projet de réhabilitation, mise aux normes du centre socio culturel de Sinnamary et de sa transformation en conservatoire de musique de danse et de théâtre

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
ETUDES	75 480€	ETAT - DETR	400 000€
TRAVAUX	739 413.75€	AUTRE SUBVENTION ETAT	25 000€
ASSISTANCE	74 586.25€	CTG	200 000€
		AUTRE SUBVENTION ADEME	25 000€
		COMMUNE DE SINNAMARY	100 000€
		CCDS	100 000€
		CAF	39 480€
TOTAL	889 480€	TOTAL	889 480€

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 12
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de procurations : 09
Nombre de votants : 25
Pour : 25
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 16 février 2022.

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

Francois RINGUET



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Communauté de Communes des Savanes

Utilisateur : FALGAYRETTES

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	12_CC_2022_CCDS
Date de la décision:	2022-02-16 00:00:00+01
Objet:	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNE DE SINNAMARY POUR LA REHABILITATION? LA MISE AUX NORMES DU CENTRE SOCIO CULTUREL DE SINNAMARY ET DE SA TRANSFORMTION EN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THEATRE
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	973-200027548-20220216-12_CC_2022_CCDS-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
973-200027548-20220216-12_CC_2022_CCDS-DE-1-1_0.xml 	text/xml	1043
nom original:		
DELIBERATION 12CC2022CCDS ATTRIBUTION SUBVENTION SINNAMARY REHABILITATION CENTRE SOCIO CULTUREL.pdf	application/pdf	1784174
nom de métier:		
99_DE-973-200027548-20220216-12_CC_2022_CCDS-DE-1- 1_1.pdf	application/pdf	1784174

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	28 février 2022 à 16h50min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 février 2022 à 16h55min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	28 février 2022 à 16h55min12s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	28 février 2022 à 17h00min45s	Recu par le MIAT le 2022-02-28

